



CLASSIQUES
GARNIER

« Résumés », in CRIGNON (Philippe), MIQUEU (Christophe) (dir.), *Représentation politique et transformations de la citoyenneté. XVII^e-XXI^e siècle*, p. 163-165

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06951-5.p.0163](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06951-5.p.0163)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2017. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉS

Philippe CRIGNON, « La représentation entre forme politique et forme de gouvernement au XVII^e siècle anglais »

L'article analyse la double formation de la représentation politique au cours du XVII^e siècle anglais. Elle se construit d'une part à travers le travail de légitimation du pouvoir parlementaire, d'Edward Coke aux Levellers, donnant lieu au gouvernement représentatif et soulevant la question de la représentativité ; d'autre part, avec Thomas Hobbes, en tant que forme politique et cadre de l'État moderne. On envisage, enfin, la possibilité de dépasser l'opposition historique de ces deux courants.

Samuel HAYAT, « La volonté et l'intérêt. Les transformations de la représentation, XVII^e-XIX^e siècles »

Les transformations de la représentation, du XVII^e au XIX^e siècle, aboutissent à faire du peuple le seul dépositaire de la souveraineté. Mais une autre évolution, plus discrète, fait que la représentation de la volonté se trouve supplantée par la représentation des intérêts. Ce faisant, la représentation devient moins un outil de souveraineté qu'un moyen de gouvernementalité. Dans cette évolution, la contrainte de justification inhérente au parlementarisme joue un rôle central.

Malik BOZZO-REY, « Aptitudes et démocratie chez Bentham et Mill »

Cet article analyse l'ingénierie mise en place pour assurer le bon fonctionnement du gouvernement démocratique. Si John Stuart Mill s'attache à définir les aptitudes qui permettant de choisir les bons représentants, Jeremy Bentham cherche avant tout à s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil étatique grâce aux aptitudes des fonctionnaires. Se concentrer sur celles-ci implique-t-il de parler d'une bureaucratie démocratique plutôt que d'une démocratie représentative ?

Christophe MIQUEU, « Entre républicanisme et socialisme. Quand la souveraineté populaire s'oppose à la représentation. »

Ce texte étudie les limites de la représentation libérale et son opposition fondamentale à l'affirmation de la souveraineté populaire. En se focalisant sur une voie singulière ouverte par le républicanisme français, celle de la république sociale, en analysant la continuité conceptuelle qui unit le républicanisme au socialisme, l'enjeu est de montrer comment de Jean-Jacques Rousseau à Jean Jaurès une ligne de fond se déploie dans la pensée politique républicaine.

Didier MINEUR, « La structure de la "crise de la représentation". Étude des critiques du régime représentatif en France de la fin du XIX^e siècle aux années 1990 »

Le gouvernement représentatif, en dépit de ses transformations, a toujours fait l'objet de critiques et de propositions de réformes. Par-delà leur diversité, elles renvoient à trois ontologies sociales invariantes : celle qui prête au peuple une unité substantielle par-delà des divisions politiques factices, celle qui le conçoit au contraire essentiellement divers, et celle qui le conçoit traversé par des courants d'opinions homogènes à vocation majoritaire.

Éric DESMONS, « L'État de droit, stade suprême du gouvernement représentatif (principes de la mise sous tutelle juridique de la citoyenneté politique) »

L'État de droit complète la logique du gouvernement représentatif, qui avait été pensé dès la Révolution contre l'idée de démocratie directe. À la délégation du pouvoir de gouverner au profit de représentants élus, il ajoute la délégation – à un juge dont il faut réinterroger le statut – du pouvoir de contrôler les gouvernants, mettant encore plus à distance le citoyen de la politique.

Céline SPECTOR, « Frontières de la représentation. La "justice anormale" selon Nancy Fraser »

Les travaux récents de Nancy Fraser sont marqués par un regain d'intérêt pour les processus de transnationalisation qui frappent d'obsolescence le cadre westphalien. Dans ce cadre, l'injustice de représentation (*misrepresentation*) se

produit lorsque certains ne peuvent participer en tant que pairs à la vie politique. Cette communication propose de mesurer la pertinence du concept de déni de voix ainsi que de la solution esquissée par Nancy Fraser en termes de parité de participation.